DECISION N° FranceAgriMer/Aides/2012/03

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Aides/2012/02 du 13 juillet 2012, portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Gestion des aides »,

DECIDE

Direction « Gestion des aides »

Article 1er : Service des Aides Communautaires Transverses

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BOUNEAU, Chef du service des Aides Communautaires Transverses pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes Sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, Chef de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CANDAR, Chef de l'unité secteur du sucre, intervention publique et stockage privé pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès OLRY-CHIFFOLEAU et Madame Emmanuelle MOREAU pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.
Délégation de signature est également donnée à Madame Soledad PINTO et Madame Nathalie KOESSLER, pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI, à Madame Odile SINDE et à Madame Catherine ANGRAND pour les actes relevant de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL pour les actes relevant de l'unité secteur du sucre, intervention publique et stockage privé.

Article 2 : Service des Aides Communautaires Spécifiques

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, Chef du service des Aides Communautaires Spécifiques pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Céline LEMMA-GABAN, Chef de l'unité OCM Fruits et Légumes pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de l'unité OCM Fruits et Légumes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline LEMMA-GABAN, à Madame Sandrine JACOBACCI pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, Chef de l'unité OCM Viticole – Potentiel Viticole pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, Chef de l'unité OCM Pêche et Fonds Européen pour la Pêche, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine EMERY, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les actes relatifs aux aides du FEP (Fonds Européen pour la Pêche).

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, Chef de l'unité OCM Viticole – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,
- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation est donnée à Monsieur Edgar GUINEL et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors

informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité OCM Viticoles – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY pour les actions suivantes :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole. »

Article 3 : Entrepôts de Port-la-Nouvelle,

Délégation est donnée pour les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'équipement et les documents relatifs aux formalités douanières relevant des compétences et attributions des entrepôts de Port-la-Nouvelle, aux personnes suivantes :

- Monsieur François MORTEFON, responsable de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle.

Délégation est donnée pour les documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool :

- à Madame Caroline CABANIER sur l'entrepôt de Port la Nouvelle.

Article 4 : Service des Aides Nationales

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, Chef du service des Aides Nationales pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, Chef de l'Unité « CPER- Aides aux Filières et aux Exploitations » pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, Chef de l'unité « Gestion de Crises » pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT pour les actes relevant des attributions de l'unité Gestion de Crise.

Article 5 : Service des Contrôles et Suites de Contrôles

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, Adjointe au Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SIDOIS, Chef de l'unité des Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc CHESNEL, Chef de l'unité des Suites de Contrôles par intérim pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc CHESNEL délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA, Madame Sophie RAIMBAULT-MARCHAU et Madame Marie-Claire ROLLIN pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick VERHEYDEN pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la procédure lait à l'école et fruits dans les écoles ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy COMTE pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la promotion communautaire et les aides de l'OCM viti-vinicole.

Article 6 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Aides/2012/02. Elle prend effet à compter du 16 octobre 2012.

Fait à Montreuil /s Bois, le 10 octobre 2012

Le Directeur général

Fabien BOVA

Décision n°FranceAgriMer/Filière/2012/04

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision référencée FranceAgriMer/Filière/2012/03 du 25 juin 2012 portant délégation de signature au profit d'agents de la Direction « Animation des Filières »,

DECIDE

Direction « Filières et International »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGRAIN, Chef du service Entreprises et Marchés pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Laure Le BOURGEOIS, Chef de l'unité Entreprises et Filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE pour les actes relatifs aux billets à ordre « aval », ainsi que pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie MARCEAU pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises ainsi que ceux concernant les billets à ordre « aval », et l'équarrissage de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge JACQUET pour les actes relevant du dispositif d'aides aux entreprises de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, Chef de l'unité Régulation des Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des Marchés.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LACAUD pour les actes relevant des attributions de l'unité Journaux de Bords (Logbooks).

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, Chef du service Innovation et Qualité pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Anne-Kristen LUCBERT, Chef de l'unité Normalisation et qualité pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Mademoiselle Anne-Kristen LUCBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, Référent national Pesée-Classement-Marquage, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LAPORTE, responsable de l'organisation des conseils spécialisés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- Les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale,
- Les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Eric DANET pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5 :

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, pour les actes relevant des attributions du service.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, délégation est donnée à Monsieur Claude CHAILAN et à Madame Nadine GARCIA pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, Adjointe au Chef du service et chef de l'unité de l'appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions du service des actions européennes et internationales et de l'unité de l'appui aux exportateurs.

Délégation est donnée à Monsieur Cyrille SCHWEIZER, Chef de l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Filière/2012/03 du 25 juin 2012 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Animation des Filières »**.** Elle prend effet à compter du 16 octobre 2012.

Fait à Montreuil sous Bois, le 10 octobre 2012

Le Directeur général

Fabien BOVA

DECISION N°FranceAgriMer/SG/2012/03

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2012/02 du 16 août 2012 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Secrétariat Général »,

DECIDE

Secrétariat général

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, Chef du service des Affaires Financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, adjointe au Chef du service des Affaires Financières pour les actes relevant des attributions du service,

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, Chef de l'unité Contrôle de Gestion pour les actes relevant des attributions de l'unité,

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MAYOUX, Chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Claude MAYOUX, délégation de signature est donnée à Madame Laurence DUGARDIN, Adjointe au Chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, Chef de l'unité Achats/Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BRUN, Chef du service ARBORIAL pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, Chef de l'unité Logistique ARBORIAL pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dacia DUSSOUR, Chef de l'unité Courrier Impression pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia YANES, Chef de l'unité Archives pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand RIOU, Chef de l'unité Qualité Budget Projet pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, Chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric PICHOT, Chef de l'unité Système d'Information Gestion des Aides pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric PICHOT, Adjoint au chef du service Informatique, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BATEMAN, Chef de l'unité Services Communs et Systèmes d'Information pour l'Appui aux Filières et l'Information Economique pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien DUTEIS, Chef de l'unité Infrastructure et Production pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Gilles CHATELUS, Chef du service de l'Inspection Générale et d'appui aux régions pour les actes relevant des attributions du service.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MANSOUX, Chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLEE, adjoint au chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Madame Christine COTTEN, Chef du service des Ressources Humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, Chef de l'unité Carrières et rémunérations pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, Chef de l'unité Formation, Evaluation, Dialogue social pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DE SMET, Chef de l'unité Emplois, Mobilité, gestion prévisionnelle des ressources humaines pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/SG/2012/02 du 16 août 2012 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Secrétariat Général ». Elle prend effet à compter du 16 octobre 2012.

Fait à Montreuil S/Bois, le 10 octobre 2012

Le Directeur général

Fabien BOVA

FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2012/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2011/03 du 20 mai 2011,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance/2010/01 du 5 novembre 2010,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2011/04 du 13 juillet 2011,

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur « Filières et International », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Christian VANIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, adjoint au Directeur « Filières et International », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la direction « Communication et Information » pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Clarisse COMBES, délégation de signature est donnée à Madame Dominique SCHNÄBELE, adjointe à la Directrice de la direction « Communication et Information » et responsable de l'unité Communication interne et électronique, pour les actes relevant des attributions de la direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Clarisse COMBES ou de Madame Dominique SCHNÄBELE, délégation de signature est donnée à Madame Chantal MIR, Chef de l'unité Communication externe et graphique, pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, adjointe au Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de la direction.

.

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane LENNOZ-GRATIN, adjointe au Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, Directeur « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, Directrice-adjointe « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations » et chef du service « Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, Secrétaire Général, pour les actes relevant des attributions de la direction « Secrétariat Général ».

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Hervé DEPERROIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Secrétaire général adjoint, pour les actes relevant des attributions de la direction « Secrétariat général ».

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur général et du ou des délégataires sus mentionnés au sein de chaque direction, les actes relevant des attributions de la direction concernée peuvent être signés indifféremment par Messieurs Christian VANIER, Hervé DEPERROIS ou Pierre-Yves BELLOT.

En cas d'absence ou empêchement du Directeur général, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur général adjoint en vertu de la décision du 5 novembre 2010 susvisée, pour les actes concernant l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

Article 2 : La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Direction/2011/04. Elle prend effet à compter du 16 octobre 2012.

Fait à Montreuil S/Bois, le 10 octobre 2012

Le Directeur général

Fabien BOVA